

La police de l'eau et de la nature dans le Puy-de-Dôme



Sommaire

1 Pourquoi, comment ?

2 Données globales 2018

moyens humains, nombre de contrôles, nombre de non-conformités, répartition géographique, suites données

3 Bilan et perspectives par thèmes de contrôle

Pourquoi ?

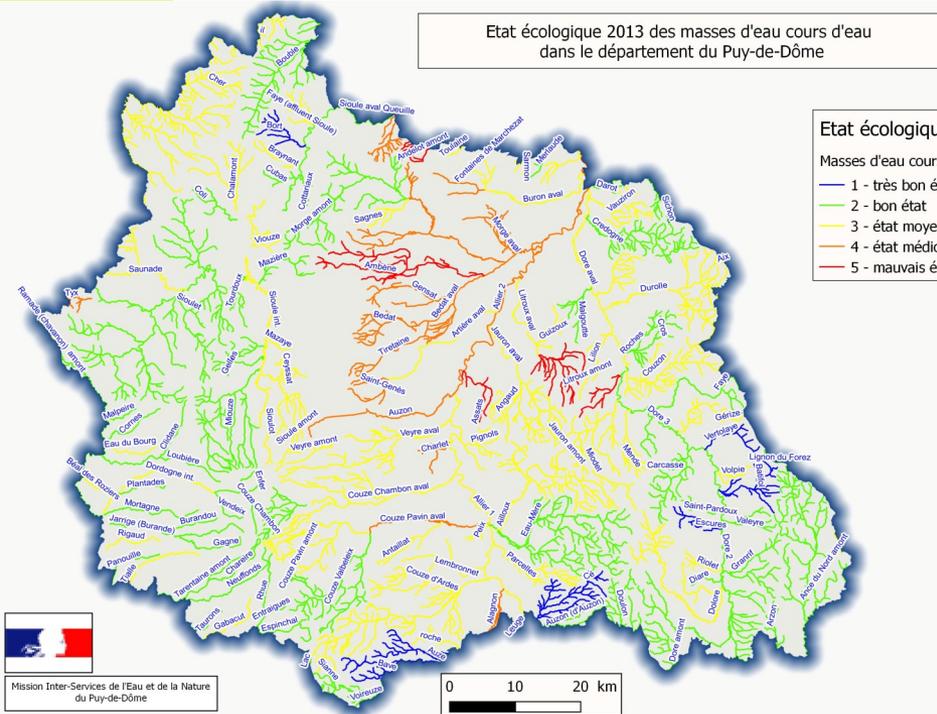
Atteindre le bon état des masses d'eau

Etat écologique 2013 des masses d'eau cours d'eau dans le département du Puy-de-Dôme

Etat écologique 2013

Masses d'eau cours d'eau

- 1 - très bon état
- 2 - bon état
- 3 - état moyen
- 4 - état médiocre
- 5 - mauvais état

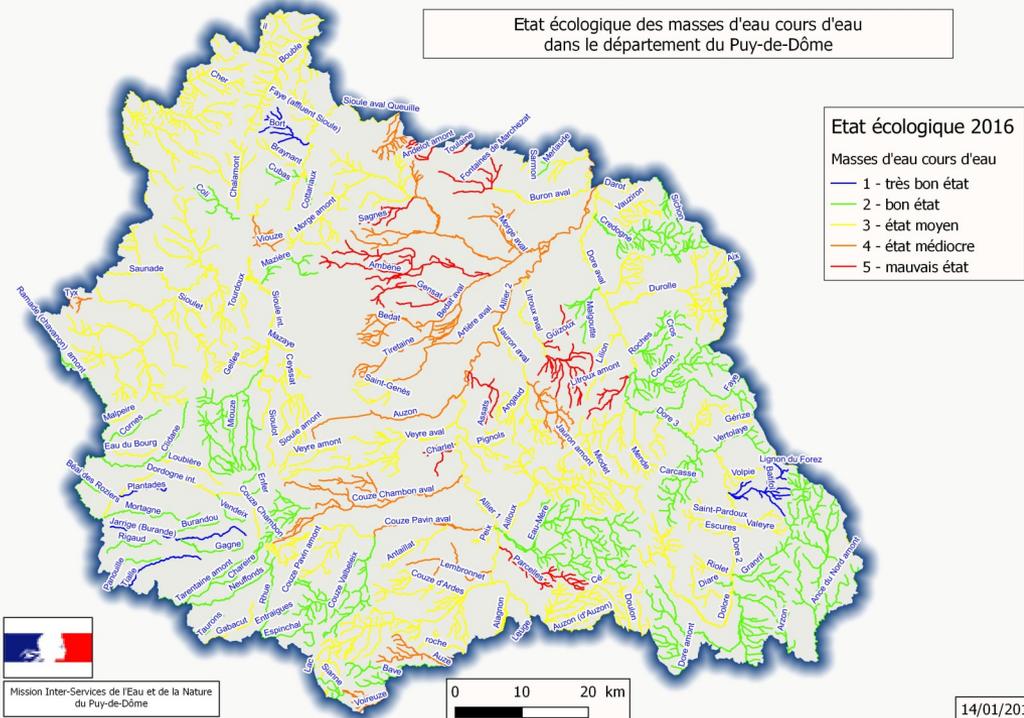


Etat écologique des masses d'eau cours d'eau dans le département du Puy-de-Dôme

Etat écologique 2016

Masses d'eau cours d'eau

- 1 - très bon état
- 2 - bon état
- 3 - état moyen
- 4 - état médiocre
- 5 - mauvais état



Pourquoi ?

Préserver la biodiversité

- Le Puy-de-Dôme abrite de nombreuses espèces ou habitats rares ou menacés, parfois endémiques
- Le patrimoine végétal : une flore riche et variée abritant quelques espèces rares, parfois menacées. Plus d'une centaine d'espèces protégées **47 sp liste nationale, 112 liste régionale, 12 directives européennes**
- Le patrimoine animal (dont certaines espèces font l'objet de PNA*)
 - **Mammifères** (loutre*, chiroptère* ex de la grande noctule)
 - **Oiseaux** nicheurs ou halte migratoire (pie grièche*, milan royal*)
 - **Faunes aquatiques**, saumon, écrevisse à pieds blancs, moules perlières*, crapaud sonneur à ventre jaune*
 - **Papillons** (azurée des moulières / maculinea*, cuivré de la bistorte...)
 - **Coléoptères, Odonates*, Orthoptères ...**
- La mosaïque de milieux est une richesse
 - Zones humides, milieux ouverts et pelouses d'altitude, bocages, milieux forestiers, ...



Crédits photos
PNA / Docobs Natura 2000 et DDT63

Détermination et objectifs des contrôles

Etablissement du plan de contrôle en orientant les contrôles vers des territoires ou activités à enjeux forts

Identification des actions de contrôle

But

concourir aux objectifs de protection des milieux aquatiques, des habitats et des espèces définis dans ce plan de contrôle

Actions

constater les manquements ou infractions et engager les procédures correctives et/ou répressives

Les contrôles

2 types de contrôles possibles

Administratif : but préventif – Suites administratives (rapport de manquement, mise en demeure)

Judiciaire : but répressif – Suites pénales

Réalisés par des agents habilités en police judiciaire eau et nature

- les officiers de police judiciaire, les agents de police judiciaire et adjoints intervenant dans le cadre du code de procédure pénale
- les fonctionnaires et agents spécialement habilités par la loi, commissionnés par l'autorité administrative, et assermentés : inspecteurs de l'environnement, agents des réserves naturelles nationales, gardes particuliers assermentés pour la chasse ou la pêche, agents de l'ONF, agents des douanes, etc.

En amont

Limiter les impacts et préserver les milieux naturels

Encadrer les projets et activités dans le respect de la doctrine
éviter – réduire - compenser

Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité

L110-1 II-2° du code de l'environnement

*Le principe d'action préventive et de correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement, en utilisant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable. Ce principe implique **d'éviter** les atteintes à la biodiversité et aux services qu'elle fournit ; à défaut, d'en **réduire** la portée ; enfin, en dernier lieu, de **compenser** les atteintes qui n'ont pu être évitées ni réduites, en tenant compte des espèces, des habitats naturels et des fonctions écologiques affectées ;*

Ce principe doit viser un objectif d'absence de perte nette de biodiversité, voire tendre vers un gain de biodiversité

Limiter les impacts et préserver les milieux naturels

En 2018

- 282 décisions loi sur l'eau ont été signées :
 - ◆ 260 déclarations (dont 109 avec accord simple, 135 prescriptions spécifiques, 13 oppositions)
 - ◆ 22 autorisations (dont notamment 5 AEU et 5 renouvellements)

119 avis préalables à travaux

- 350 avis pour des dossiers de manifestation sportive en plein air dont 67 avec étude d'incidence Natura 2000,
- 43 évaluations d'incidence Natura 2000 (hors loi sur l'eau et manifestation) : 5 pour dossiers défrichement, 38 pour documents d'urbanisme ou permis de construire ou permis d'aménager

Coordination des contrôles

au sein de la
Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature

au travers d'un plan de contrôle
pour fixer les objectifs et définir un pilote par action

et de programmes de contrôles par action

Le plan de contrôle fixe les objectifs quantitatifs en
fonction des enjeux locaux et des moyens disponibles

Données globales 2018

moyens humains

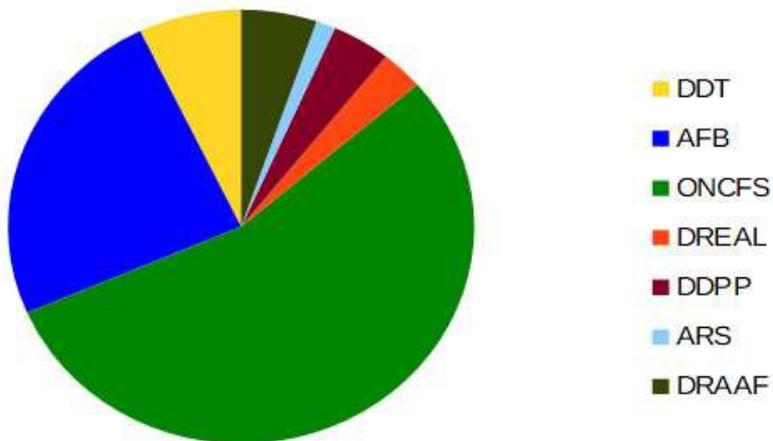
nombre de contrôles

nombre de non-conformités

répartition géographique

suites données

Volume des contrôles 2018 en temps

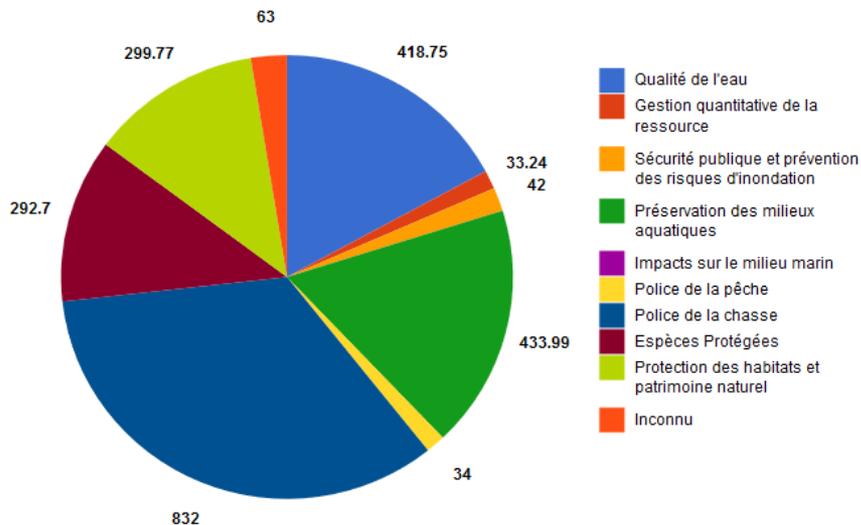


**2450 journées de contrôle
soit un équivalent de 12,25 ETP**

Répartition du temps passé

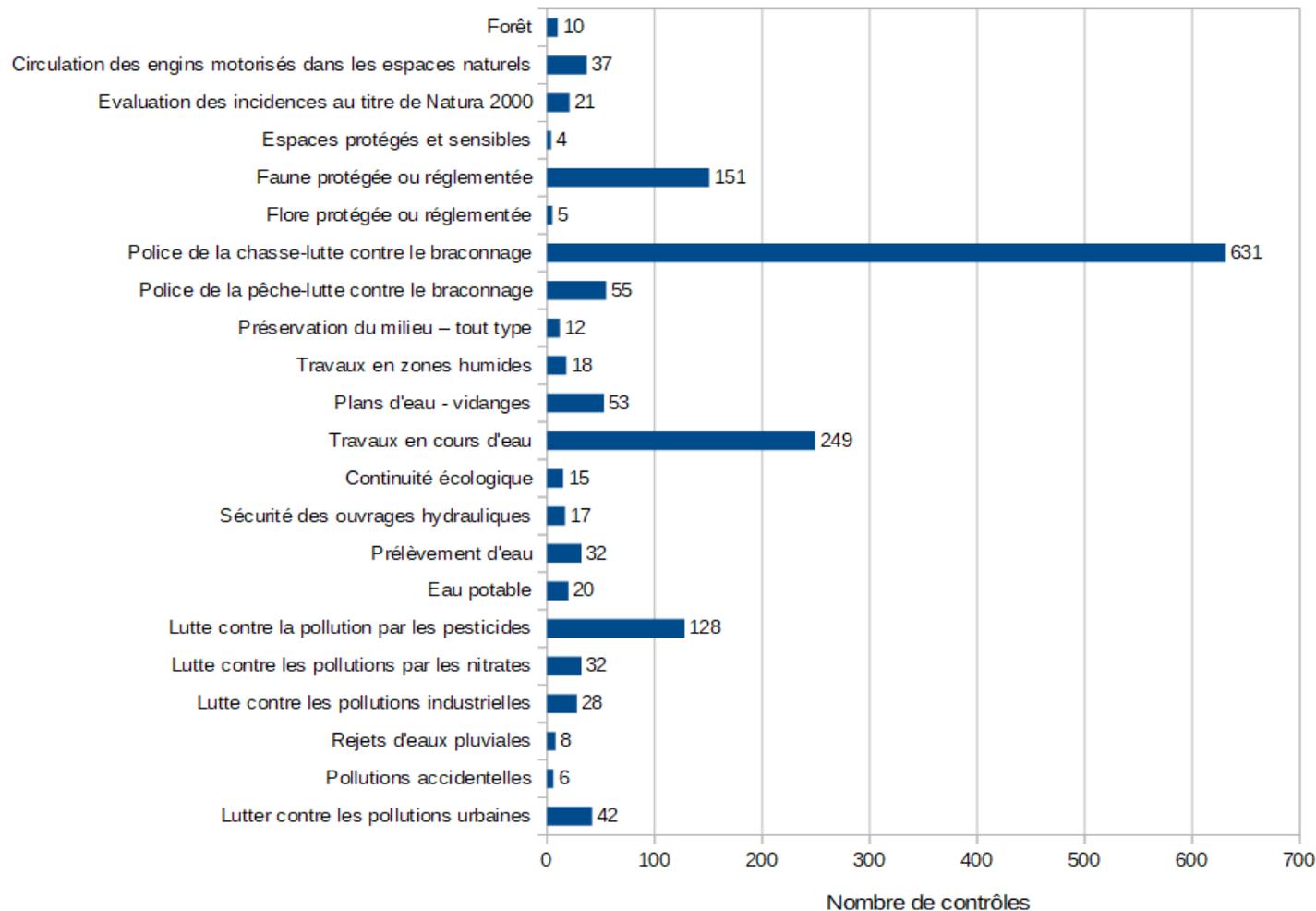
TOTAL en 2018 : 2449.45 jours-homme

○ en pourcentages ● en jours-homme



Volume des contrôles 2018 en nombre

1574 contrôles (dont 149 en bureau) d'installations, travaux ou activités hors opérations de surveillance ou territoriale (hors contrôle permis de chasse)

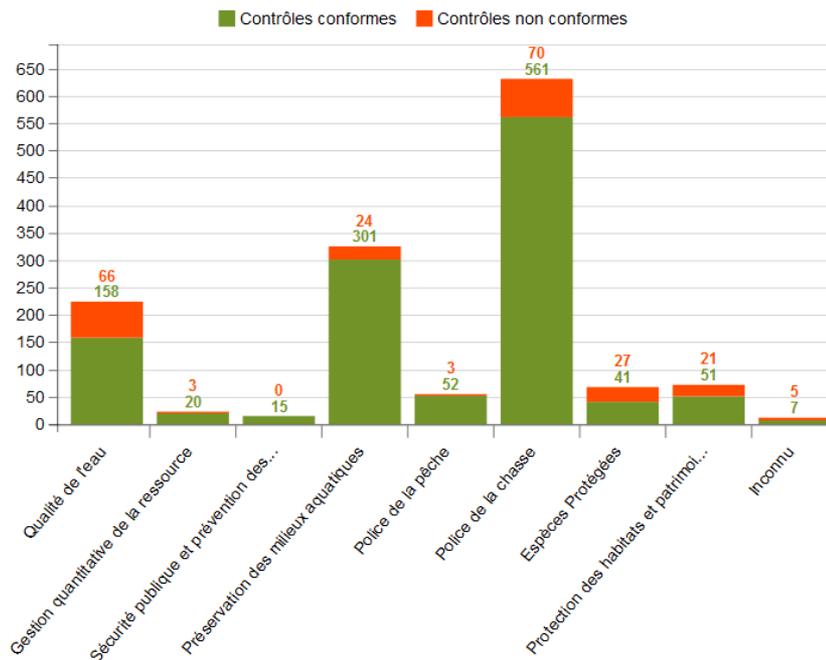


Volume des contrôles 2018 et non-conformités/infractions relevées

Sur 1574 contrôles d'installations, travaux ou activités hors opérations de surveillance, 232 non-conformités administratives relevées

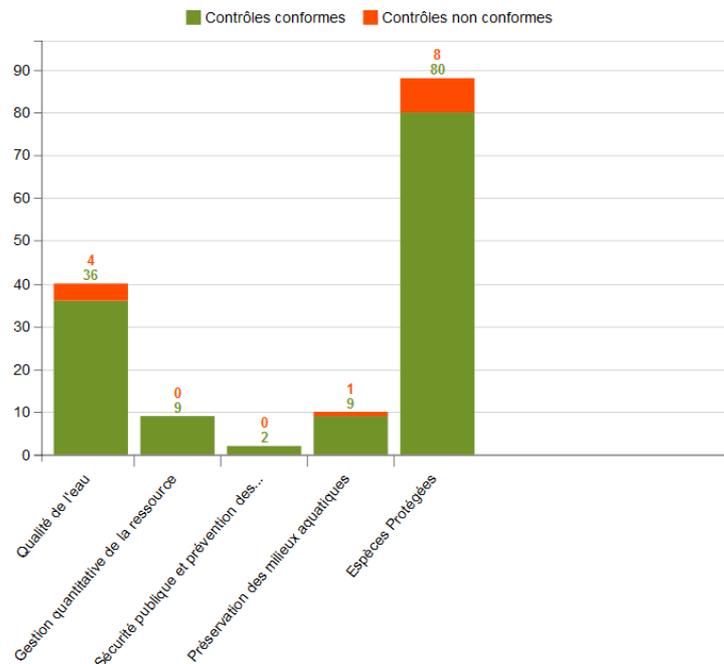
Nombre de contrôles terrain

TOTAL en 2018 : 1425



Nombre de contrôles bureau

TOTAL en 2018 : 149



232 non conformités ayant donné lieu à des suites

en police administrative

- ♦ 29 rapports de manquement administratif
- ♦ 10 arrêtés de mise en demeure
- ♦ 6 sanctions administratives (astreinte, consignation ou fermeture)

en police judiciaire

- ♦ 70 PV complets
- ♦ 12 PV simplifiés
- ♦ 35 timbres amende

Suites pénales 2018 sur PV délit et C5

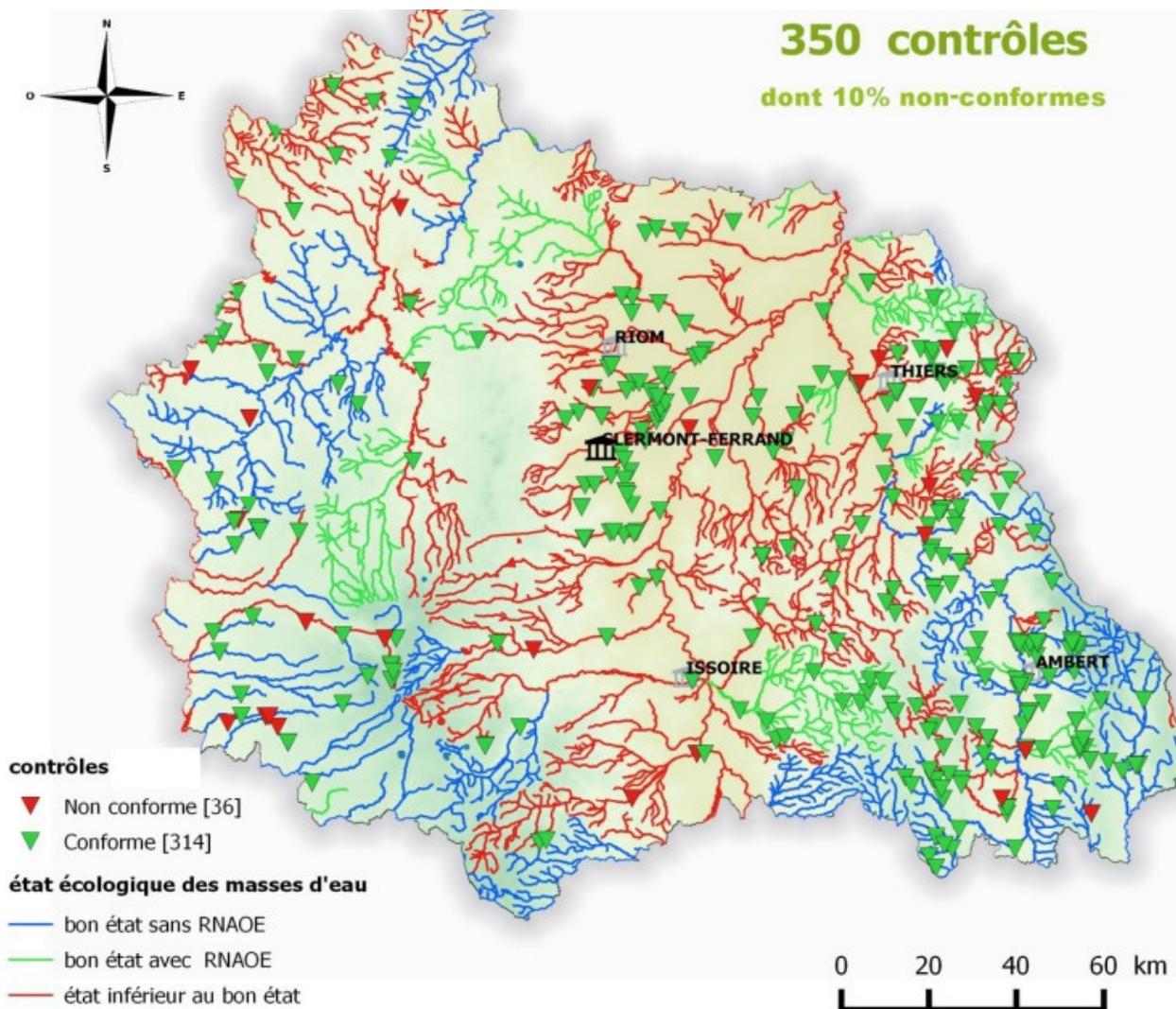
Domaine de l'eau (hors pêche)

- ◆ 5 transactions pénales (pour C5)
- ◆ 2 compositions pénales
(1 pour délit, 1 pour C5)
- ◆ 14 fiches navettes en attente de retour
Parquet

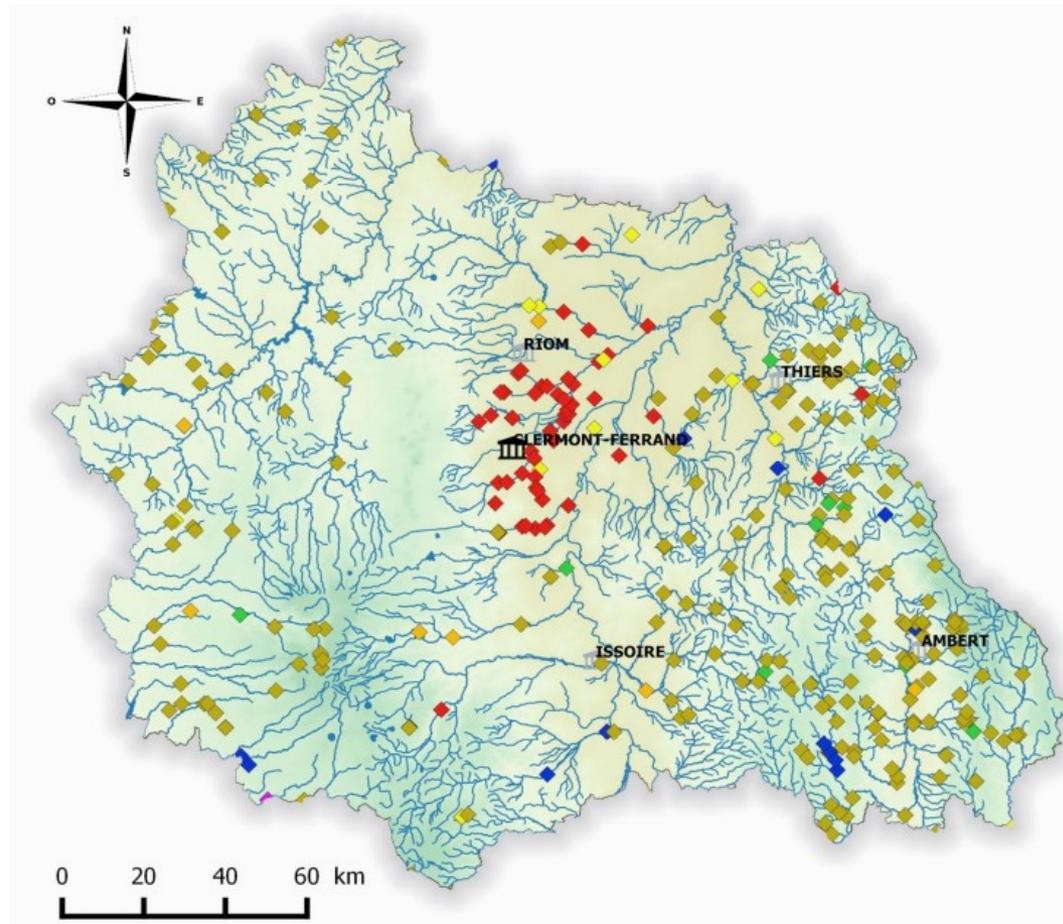
- ◆ 2 transactions pénales (pour délit)
- ◆ 5 compositions pénales
(1 pour délit, 4 pour C5)
- ◆ 1 ordonnance pénale (pour C5)
- ◆ 6 rappels à la loi
(1 pour délit, 5 pour C5)
- ◆ 16 classements
(3 pour délit, 13 pour C5)
- ◆ 22 fiches navette en attente de retour
Parquet

Domaine de la nature

Localisation des contrôles par thématique : AFB



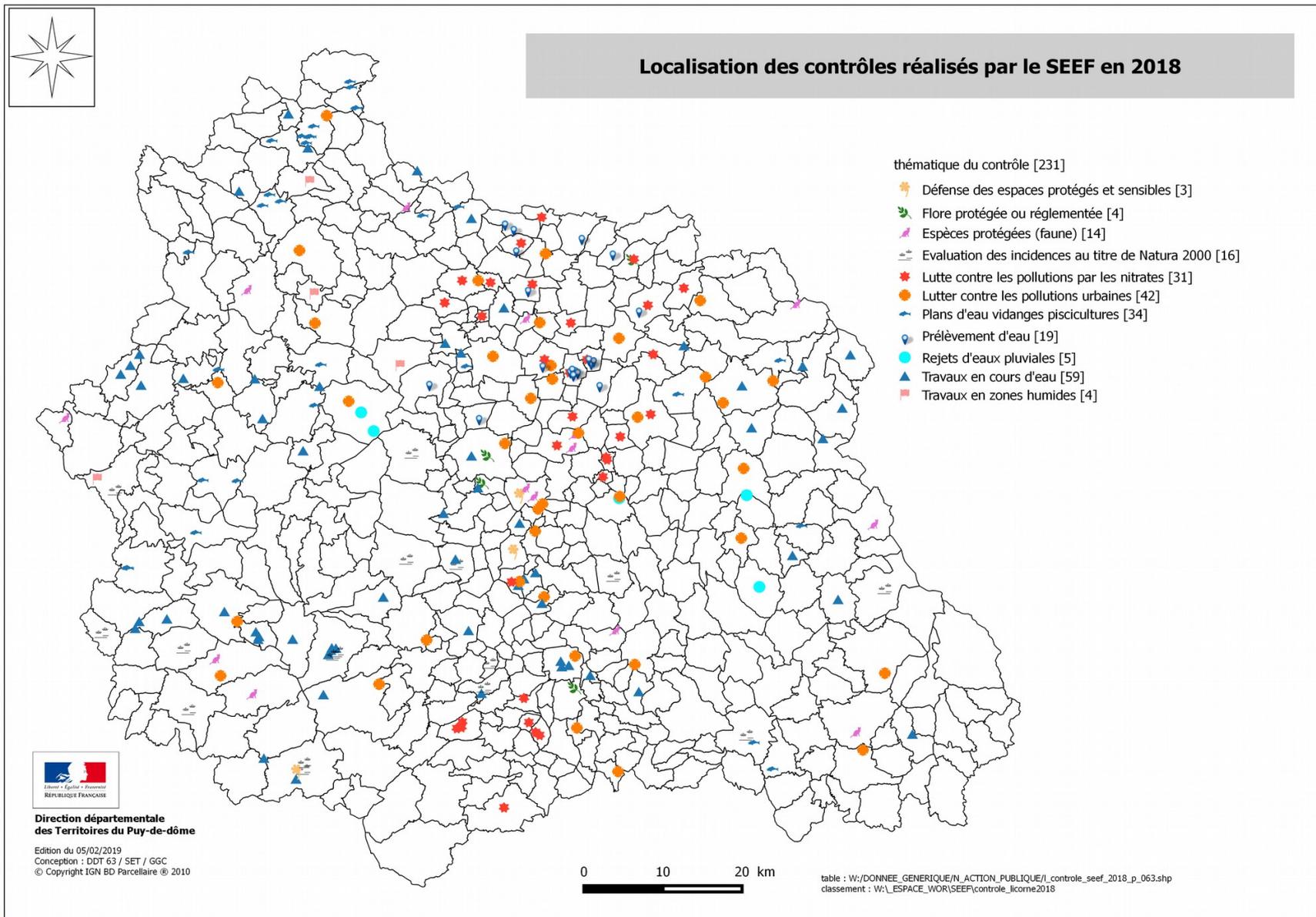
Localisation des contrôles par thématique : AFB



Thématiques de contrôle

- ◆ Biodiversité
- ◆ Continuité & débit réservé
- ◆ Pêche & braconnage
- ◆ Pollutions diffuses
- ◆ Pollutions urbaines & industrielles
- ◆ Prélèvements & sécheresse
- ◆ Travaux & plans d'eau

Localisation des contrôles par thématique : DDT



Bilan 2018 et plan de contrôle 2019 par thèmes de contrôle

- 1 **Qualité eau**
- 2 **Gestion quantitative ressource en eau**
- 3 **Sécurité publique**
- 4 **Préservation milieux aquatiques**
- 5 **Exercice pêche et lutte contre braconnage ressource piscicole/faune**
- 6 **Gestion espèces chassables et police chasse**
- 7 **Préservation faune et flore**
- 8 **Protection habitats**

3.1

♦ **Qualité eau**

Rejets urbains

Rejets industriels

Captages d'Eau potable

Pollution par les pesticides

Pollution par les nitrates

Pollutions accidentelles

♦ **Gestion quantitative ressource en eau**

♦ **Sécurité publique**

♦ **Préservation milieux aquatiques**

♦ **Exercice pêche et lutte contre braconnage
ressource piscicole/faune**

♦ **Gestion espèces chassables et police chasse**

♦ **Préservation faune et flore**

♦ **Protection habitats**

3.1

Qualité de l'eau : rejets urbain – eaux usées Contrôles réalisés – Suites données - Perspectives

2018

- 6 contrôles terrain (2 non conformes)
- 36 contrôles bureau à partir auto-contrôle (plus 2000 EH)
 - 5 contrôles administratifs non conformes ayant donné lieu à 2 mises en demeure

Tous les bilans des agglos > 2000 EH ont été reçus



Prétraitements station d'épuration de Besse – octobre 2018

2019

- 22 contrôles terrain prévus (dans liste des 44 agglos prioritaires AE)
- 63 contrôles bureau prévus
- Vérification des bilans agglos > 1000 EH

3.1

Qualité de l'eau : rejets urbain – eaux usées

Contrôle des vidangeurs – plans d'épandage

2018 contrôles bureau à partir des bilans transmis par vidangeurs et par stations d'épuration acceptant des matières de vidange

2019 Suivi des bilans annuels (transmission et conformité)

Ciblage – Points de contrôle - Stratégie

Zone à risque inondation et à coulée de boue.
ZAC ou lotissements ayant bénéficié d'un arrêté dans les cinq dernières années.

- existence dispositifs prévus dans dossier déclaration/autorisation
- registre entretien et/ou bordereaux évacuation MES/Hydrocarbure
- résultats des auto-contrôles prévus dans AP
- Rapport avec amélioration à faire
- APMD si rien de fait
- PV si impact fort

ZAC des Littes
Bassin pluvial à Dallet
Photo DDT63 – août 2017

- 4 contrôles sur site
 - 1 non conformité
- 4 contrôles bureau

- vérification des travaux sur 3 dossiers récents et de l'entretien sur dossier plus ancien



2018

2019

3.1

Qualité de l'eau : rejets industriels *Ciblage – Points de contrôle - Stratégie*

ICPE avec rejets aqueux

Laiteries

- Rejets directs
- Existence/respect du plan d'épandage
- Faire respecter APMD
- PV si impact fort

2018

- DDPP : 3 inspections sur le même établissement
- DREAL : inspections faites sur 26 établissements avec rejets aqueux

2019

- Continuité de 2018

3.1

Qualité de l'eau : captages d'eau potable Contrôles réalisés – Suites données - Perspectives

2018

- 20 contrôles terrain non conformes



2019

- Prioriser les contrôles sur installations susceptibles de distribuer de l'eau en limite de qualité ou desservant des populations importantes

Démarche territoriale dont la problématique "pesticide" est un des enjeux prioritaires (état au 01/07/2016)

- en cours de construction
- démarrées
- Limite de bassin versant
- Cours d'eau
- Aire d'Alimentation de Captage prioritaire (AAC)

Légende

% de prélèvements ayant présentés au moins une quantification de molécule phytosanitaire

0 25 % 50 % 100 %

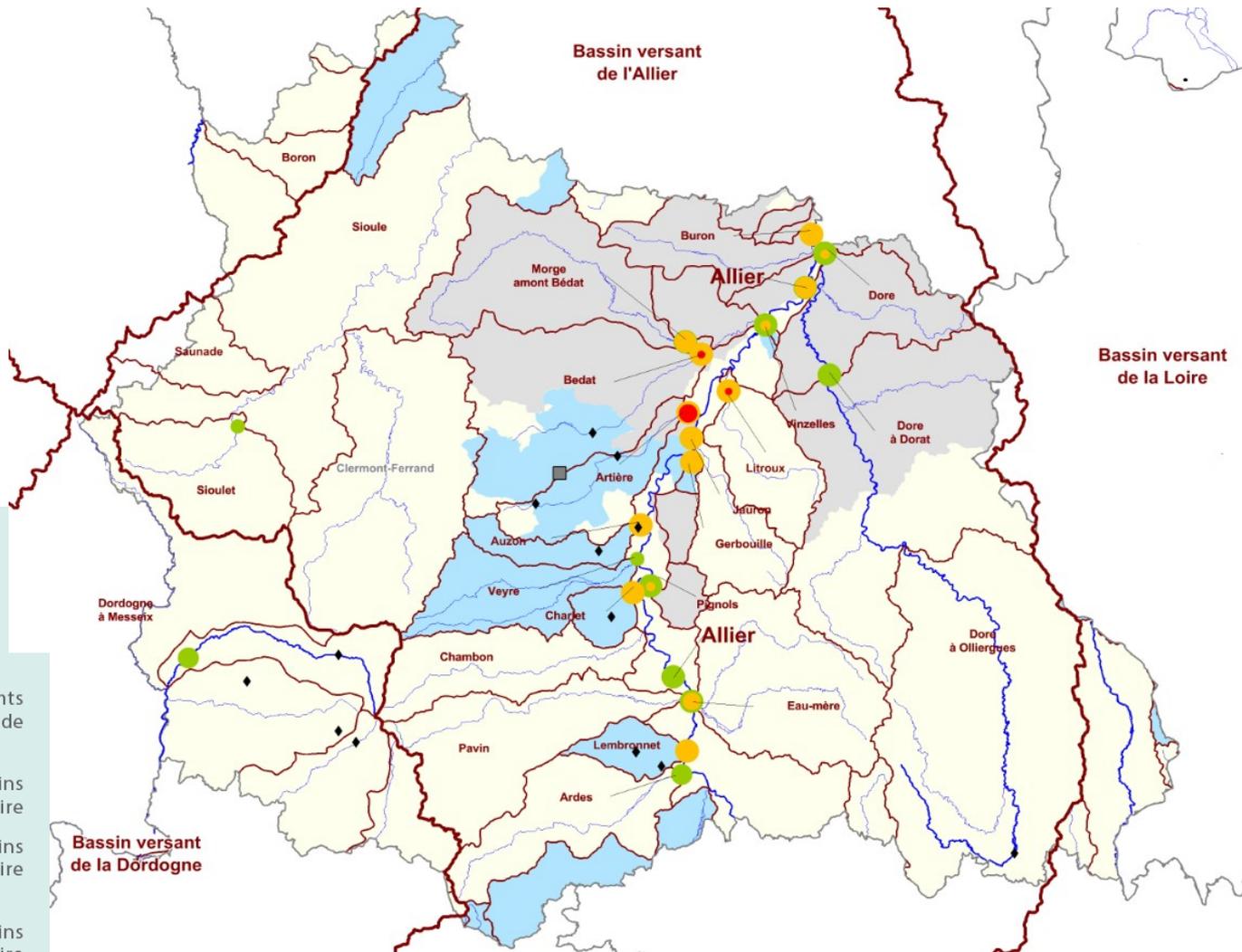


Dans cet exemple, 20 % des prélèvements n'ont présenté aucune quantification de molécule phytosanitaire.

80 % des prélèvements ont présentés au moins une quantification de molécule phytosanitaire

50 % des prélèvements ont présentés au moins une quantification de molécule phytosanitaire à une concentration supérieure à 0,1 µg/L

25 % des prélèvements ont présentés au moins une quantification de molécule phytosanitaire à une concentration supérieure à 2 µg/L



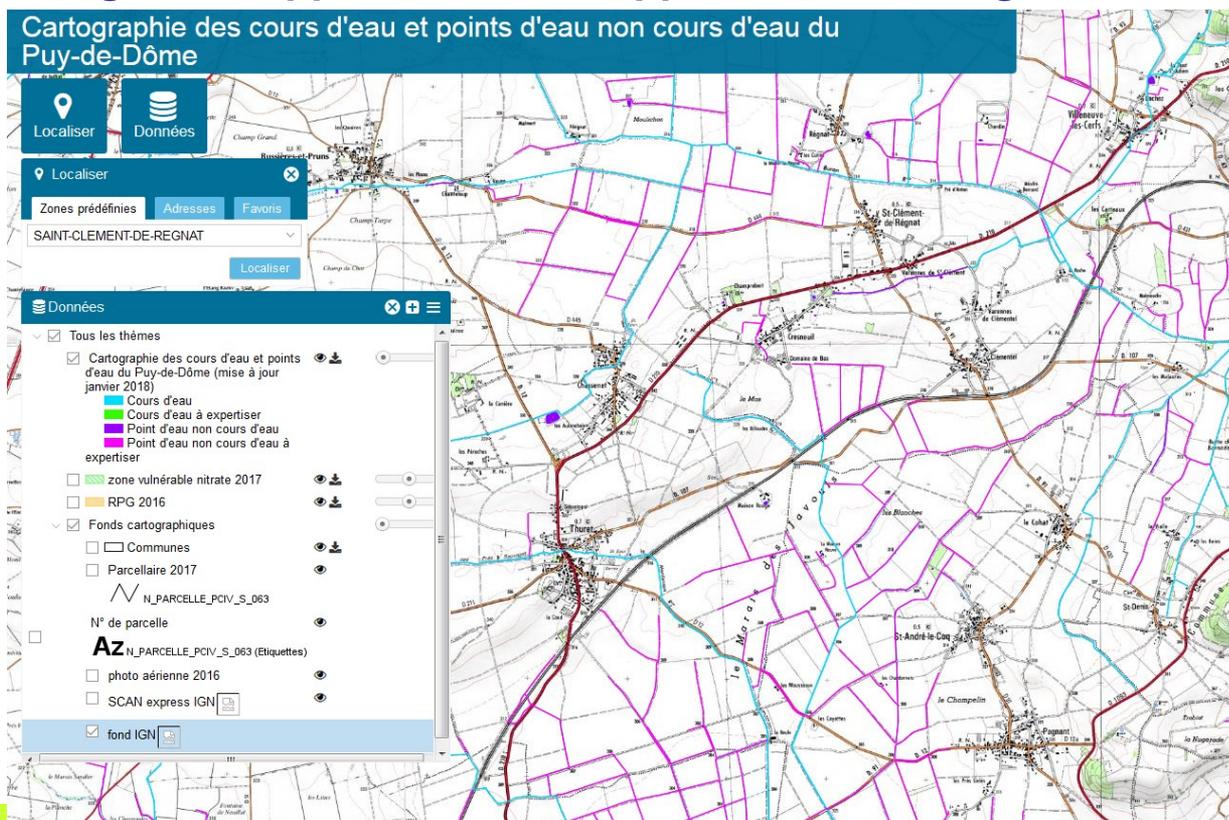
Extrait de la synthèse annuelle 2017 publiée en décembre 2018

3.1

Une cartographie des cours d'eau et des points d'eau pour clarifier les règles ZNT

- Cours d'eau : Instruction ministérielle du 3/06/2015 et définition inscrite au L215-7-1 du CE depuis le 8/8/2016
- Points d'eau : prochain arrêté en consultation modifiant l'arrêté du 5 juillet 2017 en application de l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 sur l'utilisation des phytosanitaires
- Carte mise à disposition sur internet depuis le 15/12/2015 et mise à jour annuelle :

<http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/822/cartocoursdeau63.map>



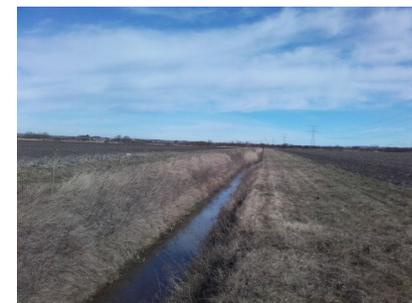
- Depuis le 1er janvier 2017, interdiction pour l'État, les collectivités locales et les établissements publics, d'utiliser des pesticides dans les espaces verts publics et la vente en libre-service aux particuliers. Seuls restent autorisés les produits de bio-contrôle.
- Depuis le 1er janvier 2019, l'interdiction d'usage des pesticides est généralisée aux particuliers ainsi que la vente.
- Arrêté préfectoral du 3 août 2016 fixant les mesures de protection des personnes vulnérables lors de l'application de produits phytopharmaceutiques : réglementation de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques au droit des lieux et établissements sensibles dans les parcelles agricoles.

3.1

Qualité de l'eau : pollutions par les pesticides

2018

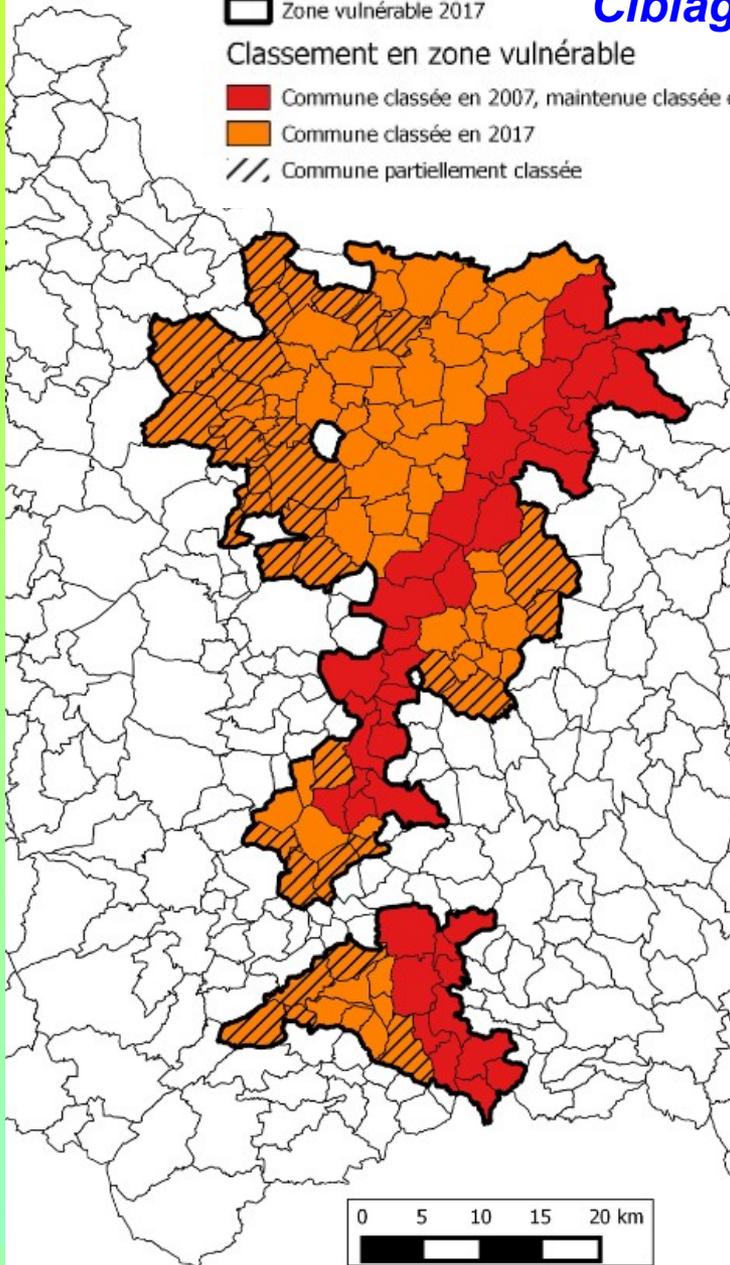
- 30 inspections utilisateurs de produits phytos (hors conditionnalité PAC) faits par la DRAAF-SRAL, dont :
 - 6 mairies (4 non conformités), 24 agriculteurs, 2 inspections conjointes avec AFB (6 non conformités)
- 56 au titre de la PAC dont 14 non conformes



Ciblage selon cartographie des masses d'eau à risques et résultats Phyt'Eauvergne,

À proximité des aires d'alimentation des captages prioritaires, dans les périmètres des établissements scolaires

2019 Continuité de 2018

Ciblage – Points de contrôle - Stratégie

- conditions de collecte et de stockage des effluents d'élevage à l'exploitation
- conditions de fertilisation (plan prévisionnel et cahier de fertilisation plafond d'apport à 170Kg/ha)
- analyse de sol
- présence bande enherbée et couvert hivernal

- Rapport et rappel à la réglementation
- PV et/ou ciblage en contrôle PAC l'année suivante

2018

- **contrôles conditionnalités : 31 en ZV**

Dossiers pénalisés à 1 % :
4 dossiers

Dossiers pénalisés à 3 % :
3 dossiers

Dossiers pénalisés à 5 % :
6 dossiers

7 avec absence d'analyse de sol

*12 avec absence ou erreur du
plan prévisionnel de fumure et/
ou cahier d'épandage*

*1 avec capacités de stockages
insuffisantes*

2019

- **contrôles conditionnalités selon échantillonnage**
- **contrôles au titre police eau**

=> Pas de PV, mais seront retenus pour les contrôles PAC 2020

Recherche des sources de pollution pour faire cesser la pollution au plus vite

PV si intentionnel ou si résultant d'un défaut d'entretien/précaution notoire ou si impact fort

2018 23 signalements de pollutions diverses => 1 PV

2019 Déplacement de la DDT ou AFB selon gravité de la pollution et disponibilité lorsque la gendarmerie ou les pompiers ne sont pas sur place

3.2

- ◆ **Qualité eau**
- ◆ **Gestion quantitative ressource en eau**
 - Ouvrages de prélèvement**
 - Respect restriction sécheresse**
- ◆ **Sécurité publique**
- ◆ **Préservation milieux aquatiques**
- ◆ **Exercice pêche et lutte contre braconnage ressource piscicole/faune**
- ◆ **Gestion espèces chassables et police chasse**
- ◆ **Préservation faune et flore**
- ◆ **Protection habitats**

Petits cours d'eau sensibles aux étiages

Bassins versants avec des déséquilibres besoin/ressource

- Existence de compteurs
- Rendement des réseaux AEP
- Respect du débit réservé
- APMD pour équipements
- PV si réglementation connue



- 2018**
- vérification existence compteur : 10 irrigants contrôlés => **compteurs présents**
 - prélèvements dans plan d'eau et bief => **1 régularisation**
- 2019**
- prélèvements dans plan d'eau et bief => **régularisations à poursuivre**
 - contrôle prélèvements en déclaration sur un cours d'eau prédéfini

3.3

- Qualité eau
- Gestion quantitative ressource en eau

- **Sécurité publique**
 - Barrages**
 - Remblais en lit majeur**

- Préservation milieux aquatiques
- Exercice pêche et lutte contre braconnage ressource piscicole/faune
- Gestion espèces chassables et police chasse
- Préservation faune et flore
- Protection habitats

3.3

Sécurité publique : barrages

Ciblage – Points de contrôle - Stratégie



Barrages de classe A, B, C

- Existence dossier de l'ouvrage, registre entretien
- Existence études réglementaires
- Entretien barrage

- Rapport avec amélioration à faire
- APMD si rien de fait
- PV si impact

2018

- contrôles EDD faits pour Fades et Miodet
- Inspections décennales faites pour Montaigut et Pradeaux
- Inspections périodiques pour 3 classe A, 2 classe B et 8 classe C

2019

- Poursuite instruction EDD pour Fades et Miodet

3.3

Sécurité publique : remblais en lit majeur

Ciblage – Points de contrôle - Stratégie

Zones inondables :

Allier, Dore, ...

Tous les cours d'eau du département



- Existence d'une autorisation/déclaration
- Superficie du remblais (> 400 m²)
- Respect du règlement du PPRi
- APMD pour retrait des remblais
- PV en parallèle

- 2018**
- 15 contrôles terrain réalisés (2 non conformités)
 - 6 rapports de manquement, 7 APMD signés, 1 astreinte administrative

- 2019**
- Dans le cadre surveillance générale ou signalement

3.4

- ◆ **Qualité eau**
- ◆ **Gestion quantitative ressource en eau**
- ◆ **Sécurité publique**

- ◆ **Préservation milieux aquatiques**
 - Obstacles à la continuité**
 - Travaux en cours d'eau**
 - Travaux en zone humide**
 - Plan d'eau / vidange**

- ◆ **Exercice pêche et lutte contre braconnage ressource piscicole/faune**
- ◆ **Gestion espèces chassables et police chasse**
- ◆ **Préservation faune et flore**
- ◆ **Protection habitats**

3.4

Assurer la continuité écologique

509 obstacles à rendre franchissable d'ici fin 2017, avec délai de 5 ans supplémentaires pour ceux qui ont défini une solution en 2018

En 2018

9 ouvrages ont été effacés ou aménagés en 2018

**380 ouvrages non conformes sur un total de 509
dont 28 ouvrages sont exemptés de travaux**

3.4

Amélioration de la continuité écologique sur la Dore



Avant

Maîtrise d'ouvrage :
Commune de St Bonnet le Bourg

Suivi d'opération : CT Dore Amont
(Aurélien Gesell - Benjamin Faye)

Coût : 40 000 € environ

Subventions : 80 %
(AELB+Fédération pêche)

Remplacement d'un
passage à gué busé par un
pont PIPO



Après

3.4

Amélioration de la continuité écologique sur la Dore



Avant

Maîtrise d'ouvrage :
Département du Puy de Dôme

Suivi d'opération :
DRD Livradois Forez

Equipement de l'ouvrage
avec 2 pré-barrages



Après



Travaux Chatel-Guyon

Cours d'eau en bon état

- existence d'un récépissé ou autorisation
- respect des prescriptions
 - période, conditions
 - impact (MES, ...)
- Remise en état
- PV

- 2018 • 247 visites
 - 14 non-conformes
 - => 4 PV complets, 6 PV simplifiés

- 2019 • 235 jours prévus

3.4

Milieu aquatique : travaux en zone humide

Ciblage – Points de contrôle - Stratégie

Toute zone humide

- existence d'un récépissé ou autorisation
- respect des prescriptions
 - période, conditions
 - impact (MES, ...)
- Mise en œuvre mesures compensatoires

- Remise en état
- PV

2018 • 18 contrôles (dont 11 en phase chantier)

2019 • Contrôle de mesures compensatoires à mettre en œuvre

Milieu aquatique : plan d'eau - vidange

3.4

- existence d'un récépissé ou autorisation
- qualité rejet
- respect du débit réservé aval à l'étiage ou lors du remplissage
- respect des prescriptions
 - grilles, moines
 - prise d'eau



Plan d'eau de Tyx

2018

- 53 visites ciblées en priorité sur des actes délivrés avant 2013

2019

- 50 visites ciblées sur :
 - vérification AP pris en 2013 ou avant
 - plans d'eau avec prélèvement

3.5

- ♦ **Qualité eau**
- ♦ **Gestion quantitative ressource en eau**
- ♦ **Sécurité publique**
- ♦ **Préservation milieux aquatiques**

- ♦ **Exercice pêche et lutte contre braconnage ressource piscicole/faune**

- ♦ **Gestion espèces chassables et police chasse**
- ♦ **Préservation faune et flore**
- ♦ **Protection habitats**

Lutte contre le braconnage (notamment nocturne) anguille, saumon, grenouille, faune sauvage

2018

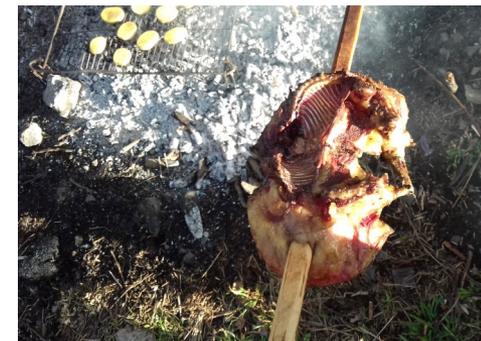
- 6 services de surveillance sur les zones de fraie à grenouilles dont 3 services de nuits ;
=> **0 infraction relevée**
- 6 services de nuit, saumon sur l'Allier et contre braconnage dont 1 avec renfort des BMI => **une infraction relevée pour destruction d'espèces protégées (hérisson)**
- 3 services dont 2 avec les BMI sur espèces protégées en journée (chardonnerets) => **4 infractions relevées**
- 5 services avec la gendarmerie dont 2 pour accidents ou incidents de chasse



Opération conjointe
ONCFS-gendarmerie
Photo - ONCFS63

2019

- 12 opérations de contrôle pour la faune sauvage, surveillance brame du cerf et braconnage nocturne du lièvre



Hérisson
Photo - ONCFS63

3.6

- Qualité eau
- Gestion quantitative ressource en eau
- Sécurité publique
- Préservation milieux aquatiques
- Exercice pêche et lutte contre braconnage ressource piscicole/faune

- **Gestion espèces chassables et police chasse**

- Préservation faune et flore
- Protection habitats

3.6

Prélèvements d'espèces chassables et exercice de la chasse

2018

- 832 jours de contrôles
- 631 contrôles
- 31 timbres amendes
- 28 PV pour infraction chasse ou agrainage



Contrôle de permis de chasse

2019

- 540 jours de contrôles
- Contrôle règles de sécurité chasse**

- **Qualité eau**
- **Gestion quantitative ressource en eau**
- **Sécurité publique**
- **Préservation milieux aquatiques**
- **Exercice pêche et lutte contre braconnage ressource piscicole/faune**
- **Gestion espèces chassables et police chasse**

- **Préservation faune et flore**

- **Protection habitats**

Préservation faune - flore : lutte contre destruction, perturbation, arrachage, cueillette

Ciblage

Espèces à l'état de conservation très défavorable

Espèces disposant d'un plan d'action

- 2018
- 304 jours
 - 23 PV et 1 amende forfaitaire

- 2019
- 298 jours
+ selon signalement



Saisie de chardonnerets– 2018
Photo - ONCFS63

3.7

Préservation faune - flore : existence/respect dérogation espèces

Protection des nids de busard cendré - action LPO Auvergne

2018

- Réunion DDT/ONCFS/LPO pour caler la procédure
- Repérage des nids par la LPO
- Envoi d'un courrier par la DDT informant les agriculteurs de la présence de nids et les invitant à mettre en œuvre des mesures de protection, avec l'appui de la LPO ou de l'ONCFS

2019

Reconduire l'action en anticipant le calendrier

Préservation faune - flore :
existence-respect
évaluation incidence Natura 2000 et dérogation espèces
Ciblage – Points de contrôle - Stratégie

Sites Natura 2000
Activités visées dans listes EIN2000

Gros projets



Voie verte à Cournon

- existence d'une évaluation/étude
- respect des prescriptions
- période, limites
- Mise en œuvre mesures compensatoires
- Rappel réglementaire et exigence d'une évaluation/étude
- PV

2018 • 14 jours – 21 contrôles réalisés

2019 • 10 jours prévus

3.7

Règlement Bois de l'Union Européenne - RBUE

Adopté le 20/10/2010 et en vigueur depuis le 3 mars 2013

- DRAAF contrôle les entreprises exploitation forestières et scieries importatrices de bois

- DDT contrôle les autres opérateurs, effectuent la 1ère mise sur le marché de bois ou dérivés du bois



Avivés de Sapelli (Cameroun)

Lutter contre le bois illégal au moyen de la mise en place d'un Système de Diligence Raisonnée (SDR) :

- Recueillir l'information sur le bois mis sur le marché
- Analyser le risque
- Mettre en oeuvre des mesures atténuation du risque

Plan de contrôle annuel Inspection en 2 temps :

- vérification des pièces constitutives au SDR
- contrôle sur place

2018 • 3 contrôles réalisés – 12 jours

2019 • 1 contrôle – 4 jours

Préservation faune - flore : établissements détenant de la faune sauvage

Ciblage – Points de contrôle - Stratégie

Élevages de sangliers, de daims, cerfs, ..
Zoo, cirques, animaleries, particuliers

- autorisation de détention,
- certificat de capacité,
- conditions de détention

- Rappel si minime, APMD sinon
- PV, saisie

2018 • 45 contrôles terrain
dont 22 non conformes

2019 • 14 contrôles prévus



Élevage irrégulier de sangliers
Photo : ONCFS63

- **Qualité eau**
- **Gestion quantitative ressource en eau**
- **Sécurité publique**
- **Préservation milieux aquatiques**
- **Exercice pêche et lutte contre braconnage ressource piscicole/faune**
- **Gestion espèces chassables et police chasse**
- **Préservation faune et flore**

- **Protection habitats**

La circulation des véhicules motorisés est interdite en dehors des voies ouvertes à la circulation

publique (Articles L.362-1 à 8 du code de l'Environnement, Circulaire ministérielle dite « Nelly OLLIN » du 6 septembre 2005 complétée le 13 décembre 2011)



*Érosion suite pratique VTM
Puy de Charmont Photo : DDT63*

**En 2018, 37 contrôles terrain
(dont 17 non conformes)
et 10 PV C5 dressés par l'ONCFS**

En 2019,
- 250 jours prévus, 6 opérations d'envergure
avec renfort BMI sur zones fréquentées par
VTM sur les 2 PNR et sites N2000 et 2
contrôles sur manifestations sportives

- Un travail est cours sur la chaîne de Puys sur la mise en cohérence de la réglementation en matière de circulation des VTM à l'échelle des communes du site « Chaîne des Puys et Faille de Limagne »



Surveillance des réserves naturelles

Les activités sur la réserve sont réglementées par le décret instituant la réserve.

Gardes spécifiques



Réserve Naturelle

En 2018 sur la réserve de Chastreix-Sancy, environ 353 infractions relevées dont :

- chiens hors GR30 et/ou non tenus en laisse* : 214 + 6*
- hors sentier (dérangement faune, flore, milieux naturels) : 52
- VTT : 17
- cueillette : 10
- autres (avion, bivouac, déchets, dérangement faune, divagation chien, prélèvement minéraux, véhicules à moteur... : 60

Surveillance des sites classés

Un inspecteur à la DREAL

3.8 15 contrôles effectués en 2018 dont 1 infraction à St Genès Champanelle.

10 contrôles prévus en 2019

Espaces naturels :

Contrôle des activités humaines réglementées

feux, dépôts de déchets, divagation des chiens, manifestation sportive, ...

Ciblage – Stratégie

zone avec forte pression anthropique, manifestation sportive en milieu sensible ou avec effectif important et croissance.

- Rappel si minime
- TA ou PV sinon



Trail dans le Sancy - ©sancy.com



©Expérience Trail Chaîne des Puys-Faille de Limagne

2018

9 PV ONCFS pour activités humaines réglementées dont 6 C5 et 1 PV simplifié pour déchets, et 2 C4 pour allumage de feux

2019

100 jours prévus pour contrôles écobuage et surveillance bivouacs

3.8

Opération groupée de contrôle sur la Chaîne des Puys

- une journée commune, dimanche 29 septembre 2018
- plusieurs services de l'État et partenaires mobilisés : gardes nature du PNRVA, policiers municipaux (Orcines, Volvic), gendarmes, gardes forestier ONF, agents de l'ONCFS, de l'AFB et de la DDT
- action de sensibilisation et communication



Secteur avec de nombreuses traces de feux en forêt (Bac de Ceyssat et Montmeyre)



Sensibilisation de pratiquant de Quad et Moto sur les règles de circulation à respecter dans les milieux naturels

Pour plus d'information

Site internet de l'Etat dans le Puy-de-Dôme

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr>

18+2 dépliants
thématiques
(cours d'eau,
défrichement)

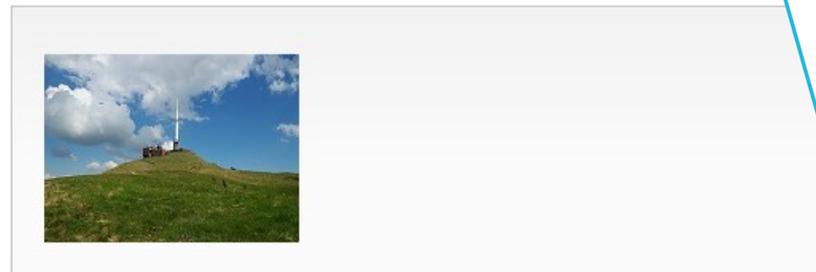
<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/depliants-realises-par-la-ddt-du-puy-de-dome-r1605.html>



Politiques publiques

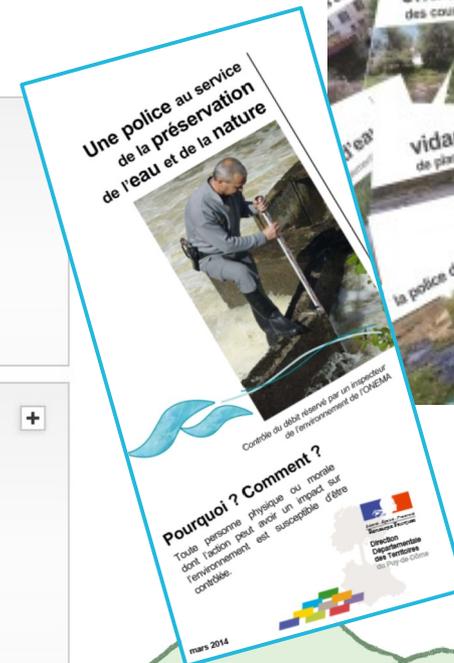
- Agriculture et forêt
- Animaux et filière animale
- Aménagement du territoire - Urbanisme - Fiscalité de l'urbanisme
- Commerce et protection des consommateurs
- Construction, habitat et logement social
- Culture et patrimoine
- Droits des femmes, égalité entre les hommes et les femmes
- Economie, emploi et travail
- Education
- Élections et citoyenneté
- Environnement, eau, prévention des risques**
- Finances publiques
- Jeunesse, sports, éducation populaire, vie associative
- Relations avec les collectivités locales
- Sécurité et protection des populations

Environnement, eau, prévention des risques



Bruit

Eau



5 avril 2019

Merci pour votre attention

